

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 95.00.631.001.1 DU 16 MAI 1995

Ponts-bascules à équilibre non automatique TESTUT modèle L114 (CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LE DECRET N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

FABRICANTS

Société TESTUT, 957, rue de l'Horlogerie, 62401 Béthune.

Société TRAYVOU, 957, rue de l'Horlogerie, 62401 Béthune.

Société Nouvelle EQUI-TEST PESAGE, 917, rue de l'Horlogerie, 62400 Béthune.

DEMANDEUR

Société TESTUT, 957, rue de l'Horlogerie, 62401 Béthune.

OBJET

La présente décision complète les décisions n° 90.1.01.622.2.3 du 27 mars 1990 (1) et n° 93.00.631.001.1 du 25 mars 1993 (2) relatives aux ponts-bascules à équilibre non automatique TESTUT modèles L108 et L110.

CARACTERISTIQUES

Les ponts-bascules à équilibre non automatique TESTUT modèle L114 faisant l'objet de la pré-

(1) *Revue de Métrologie*, avril 1990, page 495.

(2) *Revue de Métrologie*, mars 1993, page 510.

(3) *Revue de Métrologie*, août 1980, page 765.

sente décision diffèrent des modèles approuvés par les décisions précitées par la chaîne cinématique pouvant comporter 3 leviers primaires, du type leviers de torsion, articulés avec des leviers de transmission du type leviers droits, permettant de faire reposer le dispositif récepteur de charge sur 6 points d'appui. Les dimensions maximales du récepteur de charge sont de 18 m x 3 m.

La composition et les principales caractéristiques métrologiques des ponts-bascules à équilibre non automatique TESTUT modèle L114 sont les suivantes :

Ponts-bascules L114			
Portées		Nombre maximum d'échelons	Indicateur à romaine, approuvé par décision n° 80.1.01.622.1.3 du 27 août 1980 (3) modèle
Max en kg	Min en échelons		
30 000	20	3 000	RT80-30
40 000	20	4 000	RT80-40
50 000	20	5 000	RT80-50
60 000	20	6 000	RT80-60

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des ponts-bascules concernés par la présente décision doit porter au moins les indications suivantes :

- la marque de la société TESTUT : T62 ;
- la référence du modèle et le numéro de série de l'instrument ;

- le numéro et la date de la présente décision d'approbation ;
- les caractéristiques métrologiques et la classe de précision.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence de dossier DA 18-270, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement du Nord-Pas-de-Calais et chez les fabricants.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

REMARQUE

Les ponts-bascules à équilibre automatique TESTUT modèle L114 objet de la présente décision peuvent être commercialisés sous la marque TESTUT ou sous d'autres marques.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION .
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,
J.F. MAGANA
